

COMpte RENDU

bureau du 18 septembre 2012

MEMBRES			
PRENOM	Nom	Structure	
Jean-Claude	BALLON	Mâron	présent
Didier	BARACHET	Ardentes	présent
Chantal	BARREAU	Argy	présente
Michel	BLONDEAU	Pays	présent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	
Luc	DELLA VALLE	Déols	présent
Marc	DESCOURAUX	Etrechet	excusé
Jacky	DEVOLF	Arthon	présent
Gisèle	DORR	Chézelles	
Astrid	GAIGNAULT	Diors	présente
Gilbert	GAULUE	Saint-Genou	présent
Alain	LAVAUD	Niherne	présent
Jean-Pierre	LEMIERE	Montierchaume	présent
Evelyne	MAUDUIT	Buzançais	présente
Robert	VALLEE	Villedieu-sur-Indre	présent
Christophe	VANDAELE	Vendoeuvres	présent

Prénom et NOM	Structure	
Kaltoum BENMANSOUR	Conseil régional	Excusée
Jean DELAVERGNE	Conseil régional	
Michel FRADET	Conseil régional	
Guillaume TRICOT	Conseil régional	Excusé

Le bureau, s'est réuni le 18 septembre 2012, à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour du comité syndical du 25 septembre 2012
2. Le point sur le contrat régional
3. Fusion SCOT/PAYS – préparation des nouveaux statuts du Pays Castelroussin
4. Questions diverses

Point n°1 : Présentation de l'ordre du jour du comité syndical du 25 septembre 2012

1. Approbation des comptes-rendus des comités syndicaux du 22 mars et du 5 avril
2. Fusion SCoT/PAYS
3. Validation du plan de financement OCMACS
4. Ouverture d'un poste d'animateur OCMACS
5. Validation de l'agenda 21
6. Engagement de l'étude "diagnostic des équipements sportifs"
7. Engagement de l'étude trame verte et bleue incluant le diagnostic biodiversité
8. Demandes de subventions : Feder'Aide, GD CIVAM
9. Décision pour une création de poste de CEP
Les membres du bureau ne sont pas majoritairement favorables à la création de ce poste. Monsieur BLONDEAU suggère de demander au syndicat départemental d'électrification de l'Indre (SDEI) de porter cette mission d'assistance aux communes en matière d'économie d'énergie. Un courrier en ce sens sera adressé à son Président, Monsieur CAMUS.
10. Questions diverses

Point n°2 : Le point sur le contrat régional

Madame ROGEON présente le point d'avancement de ce dossier : les orientations partagées pour l'action ont été adressées à la Région et un rendez vous de négociation est fixé le 8 octobre prochain. D'après le premier retour sur ce document fait par la Région en date du 23 août 2012, il n'y a pas de divergence importante sur le fond. La négociation portera également sur la date de démarrage du contrat qui, avec un effet rétroactif, peut être fixée soit au 1^{er} janvier 2012 soit au 1^{er} juillet 2012. Cette date constitue une autorisation de démarrer les travaux.

Monsieur BLONDEAU craint qu'en mettant une date avec effet rétroactif les maîtres d'ouvrage perdent 6 mois, voire 1 an, pour préparer les dossiers. Il préfèrera fixer le 1^{er} janvier 2013. Madame ROGEON fait remarquer que plusieurs collectivités ont prévu de démarrer leurs projets dans le courant du second semestre 2012 ; elles risquent de ne pas être éligibles si la date d'effet du contrat est reportée.

Le contrat en préparation, contrairement au précédent, ne présente pas une liste de projets mais des modules au sein desquels l'enveloppe sera répartie. Mme ROGEON demande donc aux élus de fixer des règles validation des dossiers présentés par les maîtres d'ouvrage avant envoi à la Région. Les membres du bureau souhaitent que chaque dossier déposé soit étudié en réunion de bureau qui émettra un avis préalablement à l'instruction par les services du Conseil Régional.

Point n°3 : Fusion SCoT/Pays - préparation des nouveaux statuts du Pays Castelroussin

Monsieur le Préfet de l'Indre, par arrêté n°2012184-0002 du 2 juillet 2012, a fixé le périmètre du syndicat mixte du Pays Castelroussin dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Il demande au syndicat mixte du Pays de délibérer sur :

- la nouvelle composition élargie aux communes de Vineuil, Velles et Buxières d'Aillac, ces trois communes n'étant membres qu'au titre de la compétence SCoT,
- la dissolution du syndicat mixte du SCoT et le transfert de ses compétences au Syndicat mixte du Pays.

Un projet de statuts est en cours d'élaboration pour être joint à l'arrêté préfectoral.

Concernant les cotisations, Monsieur BLONDEAU propose une participation des membres au pourcentage de leur population.

Pour la représentativité, considérant qu'il est logique que la C.A.C. garde la majorité mais que le nombre de délégués SCOT (49) est actuellement trop important et pose souvent un problème de quorum, Monsieur BLONDEAU propose :

- 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants pour la C.A.C. (15 communes)
- 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la C.C.V.I.B. (12 communes)
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chaque commune isolée : Buxières d'Aillac, Velles et Vineuil.

Les membres du bureau approuvent cette proposition à l'unanimité qui sera soumise aux membres du bureau du SCOT et ensuite proposée pour validation au comité syndical.

La composition du bureau actuelle resterait sous sa forme actuelle : 1 Président, 4 Vice-présidents et 11 membres.

Point n°4 : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.